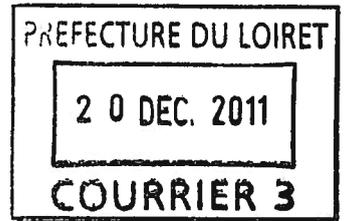




COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



Séance du 16 décembre 2011

11/96

Date d'affichage : 19/12/2011

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 20

Votants : 20

L'An Deux Mil onze, le 16 décembre 2011

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 7 décembre 2011

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**, Président de
la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE,

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Claude HOARAU Mme Joëlle BRISSON, Mme Martine BORG,

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS,

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT ?

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND.

Absents excusés : M. Jean-Michel SINTES (remplacé par Mme Joëlle BRISSON), M. Marc BRYNHOLE (remplacé par M. Jean-Frédéric OUVRY), Mme Monique BOUET (remplacé par M. Claude HOARAU), M. Laurent MULOT, Mme Marie-Annick VATZ, Mme Manuela CHARTIER.

Secrétaire de Séance : Monsieur Philippe FROMENT.

Objet : Convention de mise à disposition du personnel municipal de La Ferté Saint-Aubin pour 2012.

Suite à la création de la Communauté de Communes du Canton de la FERTE SAINT AUBIN par arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2006, et dans le cadre de la maîtrise des dépenses de fonctionnement de la nouvelle structure, il est proposé de mettre certains agents communaux de la FERTE SAINT AUBIN à la disposition de la Communauté de Communes et ceci selon des quotités hebdomadaires préfixées.

La présente convention a pour objet de définir les modalités administratives, techniques et financières de cette mise à disposition.

La commune de la FERTE SAINT AUBIN met à disposition de la structure intercommunale une partie de son personnel pour participer au fonctionnement de la structure ainsi qu'aux compétences dévolues à celle-ci au travers de ses statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

ADOpte la convention de mise à disposition du personnel municipal de La Ferté Saint-Aubin pour l'année 2012,

AUTORISE son Président à signer la convention à intervenir à ce titre avec Monsieur le Maire de La Ferté Saint-Aubin.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le *20/12/11*

Le Président,
Xavier DESCHAMPS



**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE CERTAINS AGENTS
COMMUNAUX DE LA FERTE SAINT AUBIN**

AUPRES DE

**LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU CANTON DE LA FERTE SAINT AUBIN**

ANNEE 2012

Entre les soussignés :

La commune de La Ferté Saint-Aubin, domiciliée à la Mairie - Place du Général de Gaulle – 45240 La Ferté Saint-Aubin, représentée par M. Philippe Froment, Maire, en vertu d'une délibération en date du 13 décembre 2010.
ci-après dénommée « **la commune** ».

ET

La Communauté de Communes du Canton de la FERTE SAINT AUBIN domiciliée à la Mairie de la FERTE SAINT AUBIN, Place Charles de Gaulle – 45240 LA FERTE SAINT AUBIN représentée par M. Xavier Deschamps, Président, en vertu d'une délibération en date du 16 décembre 2010.
ci-après dénommée « **la Communauté de Communes** ».

PREAMBULE

Suite à la création de la Communauté de Communes du Canton de la FERTE SAINT AUBIN par arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2006, et dans le cadre de la maîtrise des dépenses de fonctionnement de la nouvelle structure, il est proposé de mettre certains agents communaux de la FERTE SAINT AUBIN à la disposition de la Communauté de Communes et ceci selon des quotités hebdomadaires préfixées.

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités administratives, techniques et financières de cette mise à disposition.

La commune de la FERTE SAINT AUBIN met à disposition de la structure intercommunale une partie de son personnel pour participer au fonctionnement de la structure ainsi qu'aux compétences dévolues à celle-ci au travers de ses statuts.

ARTICLE 2 : PERSONNEL MIS A DISPOSITION ET MISSIONS CONFIEES

- **Administration Générale :**

Encadrement de la Structure :

Monsieur Fabrice SALAUN (Directeur Général des Services de la FERTE SAINT AUBIN, Attaché Territorial Principal).

Monsieur SALAÛN en tant que « DGS » de l'établissement intercommunal sera le collaborateur direct du Président qui assurera la direction et la conduite politique des affaires.

Monsieur SALAÛN déclinera les orientations politiques et stratégiques définies par l'équipe communautaire.

Il dirigera et animera en direct l'ensemble des services intercommunaux, dont il coordonnera, fédérera et contrôlera, en véritable Directeur des Moyens et des Ressources les actions et réalisations.

Il participera à l'explicitation des orientations de la collectivité et à la mise en forme, avec l'exécutif, d'un projet partagé par toutes les parties prenantes de l'action publique.

Secrétariat de la Structure :

Mesdames Nadine PIERRE et Valérie LEMAIRE (Assistante de Direction, Adjointes administratives).

Ces agents, sous la responsabilité directe du DGS de la structure, assureront le secrétariat permanent de l'établissement. Elles assisteront en outre aux réunions du Conseil Communautaire où elles en assumeront le secrétariat conjointement avec le délégué communautaire désigné en début de séance.

• Transport Scolaire :

Madame Corine ROUSSEAU (responsable du Service Enseignement, Rédacteur Territorial)

Madame ROUSSEAU assume l'ensemble des actions en faveur du collège de la FERTE ST AUBIN.

- achats de fournitures aux élèves (livres et papeterie),

- rémunération de postes supplémentaires de surveillants,

- charges financières des emprunts en cours réalisés pour financer les travaux de restructuration et de gros investissements,

- participation financière pour le fonctionnement du collège de la Ferté Saint Aubin (foyer socio éducatif, activités sportives et culturelles),

Ainsi que l'organisation secondaire des transports vers les lycées de la Source et vers le collège de la Ferté Saint Aubin.

• Services Financiers / Achats / Marchés Publics

Mesdames Patricia DEMETZ (gestionnaire, Adjointe Administrative Principale de 2ème classe) et Stella LALANDE (Responsable de services, Attaché Territoriale).

Mesdames DEMETZ et LALANDE participeront à l'élaboration, le suivi et le contrôle de l'ensemble des opérations budgétaires et comptables liées à la structure intercommunale.

Elles définiront leurs actions sous la responsabilité conjointe de Monsieur le Directeur Général des Services.

• Service des Ressources Humaines :

Mesdames Sandrine BYLOKOW (Responsable de service, Rédacteur Territorial)

Mesdames BYLOKOW sera chargée de la gestion administrative et financière du personnel rattaché directement (transfert) ou indirectement (mise à disposition) auprès de la Communauté de Communes.

• Service Point CYB

Monsieur PINTO (Responsable du Pôle Cyber, Adjoint d'animation territorial)

Monsieur PINTO est chargé de l'accueil, de l'animation et du développement du pôle Cyber. Il aura pour principal objectif d'oeuvrer en faveur de « l'accès » à l'outil multimédia pour tous.

• Service Marchés Publics et Achats

Madame Karen FAVARON (Responsable du Pôle Marchés Publics, Achats Publics, Assurances ; Rédacteur territorial).

Madame FAVARON assurera l'ensemble du suivi des procédures pour les marchés, achats et assurances dévolus aux activités et programmes inhérents à la Communauté de Communes et ceci sous le contrôle direct du Directeur Général des Services. Il pourra participer et intervenir dans des commissions thématiques et interviendra en tant que conseil technique et juridique aux commissions d'appels d'offres de la Communauté de Communes.

- **Services Techniques**

Monsieur Thierry PASCAULT (Directeur des Services Techniques et de l'Urbanisme, Ingénieur Territorial)

Monsieur PASCAULT de part ses compétences et son savoir sera le référent technique sur l'ensemble des projets communautaires (terrain des gens du voyage, complexe aquatique, viabilisation de zone, construction ateliers relais,).

Il rendra compte de son action directement à Monsieur le Président et à Monsieur le Directeur Général des Services. Il sera amené à participer à différentes commissions et réunions de travail.

- **Services Informatique**

L'agent assurera la maintenance de l'ensemble du parc informatique de la ville et veillera à la formation des utilisateurs. Il gèrera le renouvellement du parc, développera le site internet et l'intranet entre les collectivités et assurera l'interface pour la mise en œuvre du futur SIG intercommunal.

Il sera également l'appui technique de l'animateur du point cyb.

ARTICLE 3 : RESPONSABILITE ADMINISTRATIVE SUR LE PERSONNEL MIS A DISPOSITION

Dans le cadre du fonctionnement administratif de la structure, la responsabilité conformément à l'article L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales est confiée à Monsieur Fabrice SALAÛN.

Il bénéficie à ce titre d'une délégation de signature qui sera confirmée par arrêté individuel.

ARTICLE 4 : POURCENTAGE DE MISE A DISPOSITION

ANNEE 2012			
NOM	Prénom	Grade	% Mise à disposition
Direction Générale			
SALAÛN	Fabrice	Attaché Principal Territorial	35,00%
LEMAIRE	Valérie	Adjoint adm. Ppl de 2ème cl	17,50%
PIERRE	Nadine	Adjoint adm. Ppl de 1ère cl	17,50%
PASCAULT	Thierry	Ingénieur Territorial	20,00%
Finances / Marchés Publics / Achats			
DEMETZ	Patricia	Adjoint adm. Ppl de 2ème cl	70,00%
LALANDE	Stella	Attaché Territorial	15,00%
FAVARON	Karen	Rédacteur Territorial	25,00%
		Informatique	15,00%
Transports scolaires			
ROUSSEAU	Corinne	Rédacteur Territorial	50,00%
Ressources Humaines			
BYLOKOW	Sandrine	Rédacteur Territorial	15,00%
KRAETKE	Christa	Adj. Techn de 2ème classe	8,22%
KRAETKE	Christa	Adj. Techn de 2ème classe	6,84%
Point CYB			
PINTO	Rémi	Adjoint d'animation de 2ème c	60,00%
Restauration scolaire			
Avenant n°2			Forfait
BAF			
Mise à disposition maîtres nageurs			Forfait
TOTAL			

ARTICLE 6 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Pour l'année 2012, le remboursement à la Commune de la FERTE SAINT AUBIN sera de 197 021,89 €.

Enfin dans le cadre de cette mise à disposition de personnel et par voie conséquence des équipements, locaux, fournitures et moyens, il est prévu le remboursement à la commune de la FERTE SAINT AUBIN de frais de structure équivalents à 15% du montant total des charges de personnel mis à disposition ou transférés soit 29 553,28 €

Il est par ailleurs rappelé qu'il est versé conformément à l'avenant n°3 de la convention de 2008, une somme

forfaitaire de 9102.59 € en contre partie du désengagement du Conseil Général sur la restauration scolaire des collégiens de la FERTE SAINT AUBIN ainsi qu'une somme prévisionnelle de 36000 € pour la mise à disposition des maîtres nageurs pour la gestion du BAF. Ces sommes sont incluses dans le montant global des 197 021,89 €.

L'ensemble de ces remboursements sera effectué trimestriellement par mandat administratif à réception du titre de recette émis par la Commune de la FERTE SAINT AUBIN.

Parallèlement à cette mise à disposition, certains postes bénéficient du versement d'une indemnité accessoire qui fera l'objet d'une délibération spécifique (DGS, DST, Marchés Publics, Secrétariat).

ARTICLE 7 : DUREE - CONDITIONS DE RECONDUCTION

La présente convention est conclue pour une durée d'un an suivant le calendrier de l'année civile.

Elle est renouvelée par reconduction expresse, sachant que le pourcentage de mise à disposition pourrait faire l'objet d'une révision annuelle sous réserve d'un accord entre les parties au plus tard 15 jours avant l'exercice suivant.

ARTICLE 8 : ASSURANCES

Le personnel mis à disposition bénéficie d'une garantie statutaire souscrite par la commune de LA FERTE SAINT AUBIN dans le cadre de son activité.

Toutefois, la Communauté de Communes s'engage à prendre en charge les dégâts matériels occasionnés par le personnel mis à disposition tant sur les bâtiments que sur le matériel.

Elle contractera à cet effet toute assurance utile, notamment en responsabilité civile et en donnera justification à la commune.

Une clause de non recours réciproque doit être insérée dans ces polices et, symétriquement, la Communauté de Communes s'engage à garantir la commune en cas de recours direct contre elle ; la responsabilité de la commune ne pouvant être recherchée.

La Communauté de Communes présentera à la commune, pour contrôle, les polices d'assurances ainsi que les avenants éventuels et les quittances de primes au plus tard le 15 janvier de l'année en cours.

ARTICLE 9 : RESPONSABILITE

La Communauté de Communes sera personnellement responsable vis à vis de la commune et des tiers de toute conséquence dommageable résultant d'infractions aux clauses et conditions de la présente convention.

La Communauté de Communes répondra des dégradations causées aux locaux ou équipements mis à sa disposition pendant le temps qu'elle en aura la jouissance ou causées par toute personne effectuant des travaux ou des interventions pour leur compte.

ARTICLE 10 : RESILIATION

1. résiliation de plein droit

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une des quelconques obligations contenues dans la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi par l'autre partie d'une lettre recommandée avec accusé de réception contenant mise en demeure d'avoir à exécuter, demeurée sans effets.

Par ailleurs, la présente convention peut être dénoncée :

2. par la commune, à tout moment pour cas de force majeure, destruction des locaux par cas fortuit, motifs sérieux tenant au bon fonctionnement du service public ou à l'ordre public, par lettre recommandée adressée aux utilisateurs.

3. par la Communauté de Communes pour cas de force majeure, dûment constaté et signifié à la commune par lettre recommandée sans préavis.

ARTICLE 11 : REGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige portant sur l'application ou l'interprétation de la présente convention, les signataires conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif d'Orléans et ce, après épuisement des voies amiables.

Fait à La Ferté Saint Aubin, le 16 décembre 2011

Etablie en deux exemplaires originaux

Pour la Communauté de Communes
Le Président

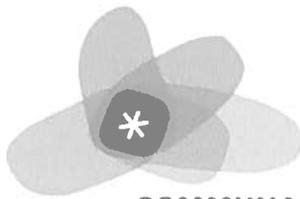
Monsieur Xavier DESCHAMPS



Pour la Commune de la FERTE SAINT AUBIN
Le Maire

Monsieur Philippe FROMENT





PRÉFECTURE DU LOIRET

2 0 DEC. 2011

COURRIER 3

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES**

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 décembre 2011

11/97

Date d'affichage : 19/12/2011

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 20

Votants : 20

L'An Deux Mil onze, le 16 décembre 2011

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 7 décembre 2011

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS, Président de**

la Communauté de Communes du Canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE,

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Claude HOARAU Mme Joëlle BRISSON, Mme Martine BORG,

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS,

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND.

Absents excusés : M. Jean-Michel SINTES (remplacé par Mme Joëlle BRISSON), M. Marc BRYNHOLE (remplacé par M. Jean-Frédéric OUVRY), Mme Monique BOUET (remplacé par M. Claude HOARAU), M. Laurent MULOT, Mme Marie-Annick VATZ, Mme Manuela CHARTIER.

Secrétaire de Séance : Monsieur Philippe FROMENT.

Objet : SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS : prise en charge de la participation financière des Communes au SDIS par la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que les centres d'incendie et de secours comprennent des centres de secours principaux, des centres de secours et des centres de première intervention. Ils sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Ils concourent avec les autres services et professionnels concernés à la protection et à la lutte contre les autres accidents et sinistres.

Conformément à l'article L1424-35 du Code Général des Collectivités Territoriales, la contribution du Département au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours est fixée, chaque année, par une délibération du Conseil Général au vu du rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du service au cours de l'année à venir, adopté par le conseil d'administration de celui-ci. Les relations entre le Département et le Service Départemental d'Incendie et de Secours et, notamment, la contribution du Département, font l'objet d'une convention pluriannuelle.

Les modalités de calcul et de répartition des contributions des communes et des établissements publics de coopération intercommunale compétents pour la gestion des services d'incendie et de secours au financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours sont fixées par le conseil d'administration de celui-ci.

Les contributions des communes, des établissements publics de coopération intercommunale et du département au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours constituent des dépenses obligatoires.

Vu l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président propose que la communauté de communes assure la prise en charge de la participation financière des communes au service Départemental Incendie et Secours.

Il est à noter que cette modification statutaire, si elle est décidée par le Conseil de Communauté, sera subordonnée à l'accord des Conseils Municipaux dans les conditions de majorité qualifiée et ceci dans un délai de 3 mois.

En cas d'accord, M. le Président précise, qu'en pratique, selon la règle de la neutralité des transferts, la Communauté paiera une contribution unique, représentant la somme des six contributions communales. En conséquence, les communes n'auraient plus à supporter cette charge sur leurs budgets. La Commission d'Evaluation des Charges transférées, qui devra se réunir à l'issue de la procédure de transfert de compétence, pourra décider de retenir sur les attributions de compensation, à l'Euro près, la valeur des contributions communales. Les augmentations annuelles seraient ensuite supportées par la seule Communauté.

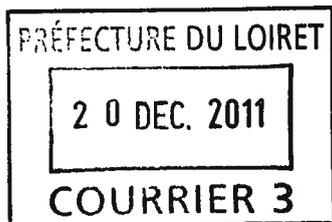
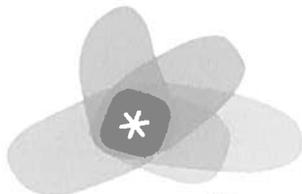
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- **ACCEPTTE** le transfert de la compétence *«prise en charge de la participation financière des communes au Service Départemental Incendie et Secours»* en lieu et place des communes membres au travers d'un nouveau bloc de compétence facultative qui sera dénommé **«Prévention»**,
- **SOLLICITE** Monsieur le Préfet pour la modification de l'arrêté préfectoral arrêtant les statuts de la Communauté de Communes modifié,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à soumettre la présente modification statutaire, dans les conditions de majorité requises, auprès des Conseils Municipaux des Communes membres.

Le Président,
Xavier DESCHAMPS



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 20/11/11



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES**

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 décembre 2011

11/98

Date d'affichage : 19/12/2011

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 20

Votants : 20

L'An Deux Mil onze, le 16 décembre 2011

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 7 décembre 2011

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS, Président de
la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE,

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Claude HOARAU Mme Joëlle BRISSON, Mme Martine BORG,

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS,

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND.

Absents excusés : M. Jean-Michel SINTES (remplacé par Mme Joëlle BRISSON), M. Marc BRYNHOLE (remplacé par M. Jean-Frédéric OUVRY), Mme Monique BOUET (remplacé par M. Claude HOARAU), M. Laurent MULOT, Mme Marie-Annick VATZ, Mme Manuela CHARTIER.

Secrétaire de Séance : Monsieur Philippe FROMENT.

Objet : Adoption de la modification statutaire du SMIRTOM de BEAUGENCY.

VU les modifications des statuts opérée par le Conseil Syndical du SMIRTOM de BEAUGENCY en date du 21 septembre 2011 notifiée aux communes et Communautés de Communes membres le 29 novembre 2011.

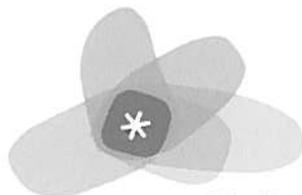
Conformément à l'article L5211-20 du CGCT, chaque commune et communauté de communes adhérentes à ce syndicat dispose d'un délai de trois mois à compter de la date de la notification de cette décision pour se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

ADOpte la modification statutaire proposée, jointe en annexe.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le *20/12/11*





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 16 décembre 2011

11/99

Date d'affichage : 19/12/2011

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 20

Votants : 20

L'An Deux Mil onze, le 16 décembre 2011

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 7 décembre 2011

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS, Président de
la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE,

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Claude HOARAU Mme Joëlle BRISSON, Mme Martine BORG,

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS,

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND.

Absents excusés : M. Jean-Michel SINTES (remplacé par Mme Joëlle BRISSON), M. Marc BRYNHOLE (remplacé par M. Jean-Frédéric OUVRY), Mme Monique BOUET (remplacé par M. Claude HOARAU), M. Laurent MULOT, Mme Marie-Annick VATZ, Mme Manuela CHARTIER.

Secrétaire de Séance : Monsieur Philippe FROMENT.

Objet : Décision modificative n°4 du budget principal.

VU la Commission des finances du 6 décembre 2011,

Il est décidé de procéder aux écritures suivantes :

Section de Fonctionnement

Justifications	Dépenses		Recettes	
	Imputation	Montant	Imputation	Montant
Droits d'usage Web enchères	020/6228/ADMG	492,27 €		
	01/627/DIV	-466,45 €		
Lettre d'information CCLFSA	020/6236/ADMG	3 006,75 €		
	020/6238/ADMG	-5 000,00 €		
Subv exceptionnelle au collège	22/6574/COLL	600,00 €		
Abonnement au "Transport scolaire" ANATEEP	252/6182/TSCO	35,00 €		
	020/6182/ADMG	-35,00 €		
Annonces légales maintenance BAF	413/6231/SPP2	1 639,50 €		
	020/6231/ADMG	-1 200,00 €		
Annonces légales gestion TGV	96/6231/TGV	3 216,05 €		
Cotisations aux syndicats	824/6554/AMEN	13 800,00 €		
	65735/AMEN	-7 151,82 €		
	6574/ECON	-15 000,00 €		

Subvention OTSI - en contrepartie de la mise à disposition du personnel	95/6574/AITO	6 620,00 €		
Remb à la communes des frais de fonctionnement des candelabres Chavannerie CITEOS	90/6156/ECON	120,00 €		
Complément enveloppe - Taxe foncière 2011	90/63512/ECON	3 134,00 €		
	90/6248/ECON	-1 500,00 €		
	96/637/TGV	-2 662,04 €		
Frais de structure sur remb du personnel communal office de tourisme	95/6288/AITO	330,00 €		
Remb du personnel communal - office de tourisme	95/6218/AITO	2 184,00 €		
	95/61522/AITO	-2 500,00 €		
Remb. à la communes des frais de fonctionnement des candelabres du TGV CITEOS	6156/TGV	202,00 €		
Changement de compte salaires AFEA	520/64131/AFEA	-18 315,00 €		
	520/64111/AFEA	18 315,00 €		
Cotisations aux halte garderies	6218/RAM	5 135,74 €		
	020/6238/ADMG	-5 000,00 €		
Remboursement des fluides du BAF	90/657341/ECON	-45 000,00 €		
	60612/SPP2	45 000,00 €		
	TOTAL	0,00 €	TOTAL	- €

Section d'Investissement

Justifications	Dépenses		Recettes	
	Imputation	Montant	Imputation	Montant
Remplacement chaudière office de tourisme	2135/OFFI	6 560,06 €		
	2188/AITO	-2 500,00 €		
Acquisition du serveur pour le RAM	520/2183/AFEA	5 987,48 €		
Remboursement des 1/5	90/168741/ECON	0,01 €		
Pour équilibre	2188/ECON	-10 047,55 €		
	TOTAL	- €	TOTAL	- €

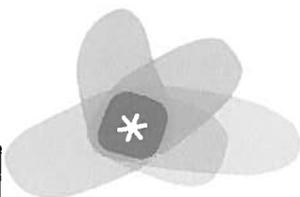
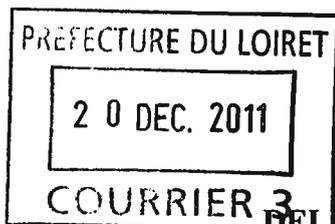
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

DECIDE de procéder aux écritures modificatives, telles que notées ci-dessus.

Le Président,
Xavier DESCHAMPS



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 20/11/11



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 décembre 2011

11/100

Date d'affichage : 19/12/201

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 20

Votants : 20

L'An Deux Mil onze, le 16 décembre 2011

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 7 décembre 2011

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,

**Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE,

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Claude HOARAU Mme Joëlle BRISSON, Mme Martine BORG,

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS,

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND.

Absents excusés : M. Jean-Michel SINTES (remplacé par Mme Joëlle BRISSON), M. Marc BRYNHOLE (remplacé par M. Jean-Frédéric OUVRY), Mme Monique BOUET (remplacé par M. Claude HOARAU), M. Laurent MULOT, Mme Marie-Annick VATZ, Mme Manuela CHARTIER.

Secrétaire de Séance : Monsieur Philippe FROMENT.

Objet : Décision modificative n°1 du budget SPANC.

VU la Commission des finances du 6 décembre 2011,

Il est décidé de procéder aux écritures suivantes :

Section de Fonctionnement

Justifications	Dépenses		Recettes	
	Imputation	Montant	Imputation	Montant
Formation M NIEUVIARTS	6535/SPAN	100,00 €		
Assurance du personnel - Dexia Sopfcap	6168/SPAN	1 206,73 €		
	6161/	-247,01 €		
	61551/SPAN	-998,91 €		
Pour équilibre	6068/SPAN	-60,81 €		
	TOTAL	- €	TOTAL	- €

Section d'Investissement

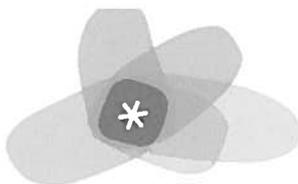
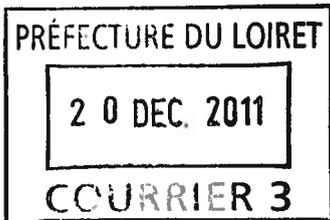
Justifications	Dépenses		Recettes	
	Imputation	Montant	Imputation	Montant
TOTAL		- €	TOTAL	- €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

DECIDE de procéder aux écritures modificatives, telles que notées ci-dessus.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 20/12/11.





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 16 décembre 2011

11/101

Date d'affichage : 19/12/2011

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 21

Votants : 21

L'An Deux Mil onze, le 16 décembre 2011

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 7 décembre 2011

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS, Président de
la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE,

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Claude HOARAU, Mme Manuela CHARTIER, Mme Joëlle BRISSON, Mme Martine BORG,

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS,

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND.

Absents excusés : M. Jean-Michel SINTES (remplacé par Mme Joëlle BRISSON), M. Marc BRYNHOLE (remplacé par M. Jean-Frédéric OUVRY), Mme Monique BOUET (remplacé par M. Claude HOARAU), M. Laurent MULOT, Mme Marie-Annick VATZ.

Secrétaire de Séance : Monsieur Philippe FROMENT.

Objet : Adoption du DOB 2012 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la Commission Finances, rappelle que, conformément aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, le Débat d'Orientations Budgétaires est obligatoire avant l'examen du Budget Primitif par le Conseil Communautaire. Il est organisé dans un délai de deux mois précédant cet examen, la discussion pouvant avoir lieu à tout moment à l'intérieur de cette période.

Vu l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les travaux de la Commission des Finances réunie le 7 décembre dernier,

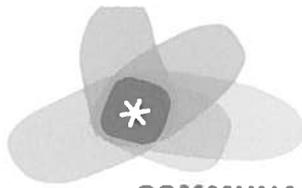
Et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

PREND acte de la tenue de ce débat relaté dans le document figurant en annexe à la présente.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le *Solisteu*

Le Président,
Xavier DESCHAMPS





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Séance du 16 décembre 2011

11/102

Date d'affichage : 19/12/201

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 21

Votants : 21

L'An Deux Mil onze, le 16 décembre 2011

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 7 décembre 2011

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,

Président de la Communauté de Communes du Canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE,

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Claude HOARAU, Mme Manuela CHARTIER, Mme Joëlle BRISSON, Mme Martine BORG,

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS,

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND.

Absents excusés : M. Jean-Michel SINTES (remplacé par Mme Joëlle BRISSON), M. Marc BRYNHOLE (remplacé par M. Jean-Frédéric OUVRY), Mme Monique BOUET (remplacé par M. Claude HOARAU), M. Laurent MULOT, Mme Marie-Annick VATZ.

Secrétaire de Séance : Monsieur Philippe FROMENT.

Objet : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012 DU BUDGET ANNEXE DU SPANC

Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la Commission Finances, rappelle que, conformément aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, le Débat d'Orientations Budgétaires est obligatoire avant l'examen du Budget Primitif par le Conseil Communautaire. Il est organisé dans un délai de deux mois précédant cet examen, la discussion pouvant avoir lieu à tout moment à l'intérieur de cette période.

Vu l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les travaux de la Commission des Finances réunie le 7 décembre dernier,

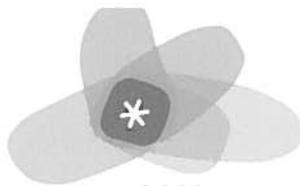
Et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

PREND acte de la tenue de ce débat relaté dans le document figurant en annexe à la présente.

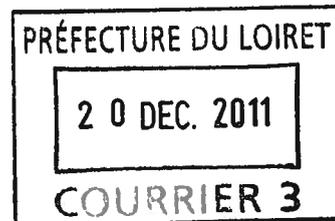
Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le *20/12/11*

Le Président,
Xavier DESCHAMPS





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 décembre 2011

11/103

Date d'affichage : 19/12/2011

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 21

Votants : 21

L'An Deux Mil onze, le 16 décembre 2011

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 7 décembre 2011

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS, Président de
la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE,

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Claude HOARAU, Mme Manuela CHARTIER, Mme Joëlle BRISSON, Mme Martine BORG,

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS,

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND.

Absents excusés : M. Jean-Michel SINTES (remplacé par Mme Joëlle BRISSON), M. Marc BRYNHOLE (remplacé par M. Jean-Frédéric OUVRY), Mme Monique BOUET (remplacé par M. Claude HOARAU), M. Laurent MULOT, Mme Marie-Annick VATZ.

Secrétaire de Séance : Monsieur Philippe FROMENT.

Objet : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011 DU BUDGET ANNEXE
ZAE LA CHAVANNERIE II

Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la Commission Finances, rappelle que, conformément aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, le Débat d'Orientations Budgétaires est obligatoire avant l'examen du Budget Primitif par le Conseil Communautaire. Il est organisé dans un délai de deux mois précédant cet examen, la discussion pouvant avoir lieu à tout moment à l'intérieur de cette période.

Vu l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les travaux de la Commission des Finances réunie le 7 décembre dernier,

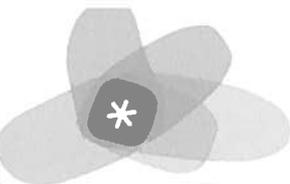
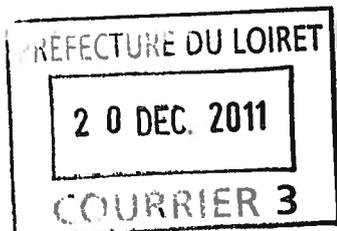
Et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

PREND acte de la tenue de ce débat relaté dans le document figurant en annexe à la présente.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 20/12/11



Le Président,
Xavier DESCHAMPS



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 16 décembre 2011

11/104

Date d'affichage : 19/12/2011

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 20

Votants : 20

L'An Deux Mil onze, le 16 décembre 2011

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 7 décembre 2011

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS,**

Président de la Communauté de Communes du Canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE,

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Jean-Frédéric

OUVRY, M. Claude HOARAU, Mme Manuela CHARTIER, Mme Joëlle BRISSON, Mme Martine BORG,

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS,

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT,

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND.

Absents excusés : M. Jean-Michel SINTES (remplacé par Mme Joëlle BRISSON), M. Marc BRYNHOLE

(remplacé par M. Jean-Frédéric OUVRY), Mme Monique BOUET (remplacé par M. Claude HOARAU), M.

Laurent MULOT, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY.

Secrétaire de Séance : Monsieur Philippe FROMENT.

Objet : Convention de reversement de la fiscalité passée avec l'Agglo d'ORLEANS - montant du reversement pour 2011.

Les conventions organisant la répartition du produit fiscal lié à l'implantation des entreprises Hitachi et Maquet sur la ZAC de LIMERE, passées initialement entre la Ville d'Orléans et la commune d'Ardon, continuent de s'appliquer entre l'Agglo et la communauté de communes du canton de La-Ferté-Saint-Aubin.

Au titre de ces conventions, la communauté de communes du Canton de la Ferté Saint Aubin reverse, chaque année, à la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, une quote-part des recettes de taxe professionnelles (produit de TP augmenté des compensations versées par l'Etat) perçues de ces entreprises, comme suit :

- Pour Hitachi :
 - 60 % des recettes perçues chaque année
- Pour Maquet :
 - En 2007 : 76 % des recettes perçues
 - En 2008 : 72 % des recettes perçues
 - En 2009 : 68 % des recettes perçues
 - En 2010 : 64 % des recettes perçues
 - A compter de 2011 : 60 % des recettes perçues

Les montants à reverser sont établis sur la base d'informations communiquées chaque année par les services de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP).

La réforme de la taxe professionnelle mise en œuvre en 2010 impose de prendre en compte les nouvelles composantes de l'impôt économique pour déterminer les reversements à intervenir à compter de 2011.

Toutefois, les services de la DRFIP ayant fait état de délais de traitement, il s'avère que les informations relatives

aux deux entreprises concernées ne seront disponibles qu'au premier trimestre 2012.

Dans ce contexte, en accord avec la Communauté d'Agglo ORLEANS, il est proposé :

- de fixer provisoirement le montant du reversement 2011 sur la base des informations transmises pour 2010,
- de reporter à 2012 l'établissement d'un avenant permettant de prendre en compte les effets de la réforme et de régulariser, le cas échéant, le montant de reversement au titre de l'année 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

FIXE le montant du reversement 2011 comme suit :

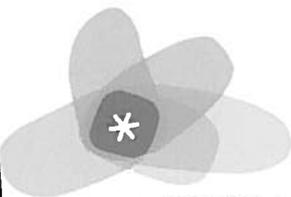
		2011
Sociétés HITACHI	Produit TP 2010	96 702,00 €
	Prorata	60%
	Montant du reversement 2011	58 021,20 €
Société MAQUET	Produit TP 2010	268 373,00 €
	Prorata	60%
	Montant du reversement 2011	161 023,80 €
	Total Dû	219 045,00 €

PRENDS ACTE qu'un avenant sera élaboré et soumis à approbation en 2012.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 24/11/11

Le Président,
Xavier DESCHAMPS





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 décembre 2011

11/105

Date d'affichage : 19/12/2011

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 20

Votants : 20

L'An Deux Mil onze, le 16 décembre 2011

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 7 décembre 2011

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS, Président de
la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE,

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Claude HOARAU, Mme Manuela CHARTIER, Mme Joëlle BRISSON, Mme Martine BORG,

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS,

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT,

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND.

Absents excusés : M. Jean-Michel SINTES (remplacé par Mme Joëlle BRISSON), M. Marc BRYNHOLE (remplacé par M. Jean-Frédéric OUVRY), Mme Monique BOUET (remplacé par M. Claude HOARAU), M. Laurent MULOT, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY.

Secrétaire de Séance : Monsieur Philippe FROMENT.

Objet : Indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveur.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée qu'en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité allouée aux comptables du Trésor Public.

Selon la réglementation précitée, l'indemnité de conseil allouée au titre de 2011 s'établit comme suit :

Montant des dépenses exercice 2008 : 8 923 491,67 €

Montant des dépenses exercice 2009 : 7 008 579,57 €

Montant des dépenses exercice 2010 : 7 282 815,09 €

TOTAL 23 214 886,33 €

Moyenne annuelle 7 738 295,00 €

Décompte de l'indemnité sur une gestion de 12 mois

Trois pour 1000 sur les 7622,45 premiers €

Deux pour 1000 sur les 22867,35 euros suivants

Un et demi pour 1000 sur les 30 489,80 € suivants

Un pour 1000 sur les 60 979,61 € suivants

½ pour 1000 sur les 152 449,02 € suivants

¼ pour 1000 sur les 228 673,53 € suivants

1/10^{ème} pour 1000 sur toutes les sommes excédant 609 796,07 €

Soit un total de 1 101,59 € pour l'exercice 2011.

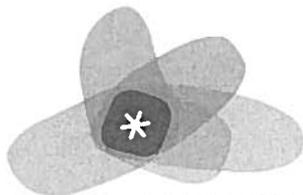
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

DECIDE de verser l'indemnité de conseil d'un montant de 1 101,59 € au comptable du Trésor exerçant les fonctions de receveur pour la collectivité au titre de l'exercice 2011.

Le Président,
Xavier DESCHAMPS



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 30/04/11



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 décembre 2011

11/106

Date d'affichage : 19/12/2011

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 20

Votants : 20

L'An Deux Mil onze, le 16 décembre 2011

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 7 décembre 2011

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**, **Président de**

la Communauté de Communes du Canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE,

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Claude HOARAU, Mme Manuela CHARTIER, Mme Joëlle BRISSON, Mme Martine BORG,

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS,

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT,

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND.

Absents excusés : M. Jean-Michel SINTES (remplacé par Mme Joëlle BRISSON), M. Marc BRYNHOLE (remplacé par M. Jean-Frédéric OUVRY), Mme Monique BOUET (remplacé par M. Claude HOARAU), M. Laurent MULOT, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY.

Secrétaire de Séance : Monsieur Philippe FROMENT.

Objet : Indemnité accessoire 2012 pour certains agents mis à disposition.

Vu l'article 25 de la loi n°83/634 du 13 juillet 1983,

Vu le décret n°2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires et la circulaire ministérielle n°2157 du 11 mars 2008,

Vu le Code de la Sécurité Sociale et notamment son article D171-11,

Dans le cadre de la mise à disposition de certains agents de la Ville de la FERTE SAINT AUBIN auprès de la Communauté de Communes, et devant la charge supplémentaire de travail que cela occasionne à ces agents, il est proposé à l'assemblée de leur verser, conformément à la réglementation en vigueur, une indemnité accessoire annuelle nette telle qu'elle est décrite ci-dessous. Cette indemnité sera versée au choix des agents soit mensuellement soit annuellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de verser une indemnité accessoire à cinq agents, en contrepartie du travail spécifique fourni selon l'organisation décrite dans la délibération n°11/96 du 16 décembre 2011.

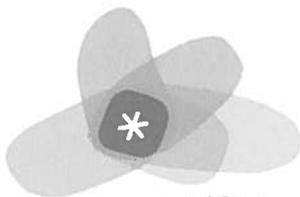
		Montant annuel
Agent exerçant les fonctions de DGS	Forfait	6860,00 €
Agent assurant le secrétariat CCFSA	Forfait	600,00 €
Agent assurant le Secrétariat CCFSA	Forfait	600,00 €
Agent assurant la Coordination des Marchés Publics	Forfait	1200,00 €
Agent assurant la Coordination Technique	Forfait	1800,00 €

PRECISE que cette indemnité sera assujettie à la CSG et CRDS.

Le Président,
Xavier DESCHAMPS



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 20/11/11



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 16 décembre 2011

11/107

Date d'affichage : 19/12/2011

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 20

Votants : 20

L'An Deux Mil onze, le 16 décembre 2011

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 7 décembre 2011

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS, Président de
la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE,

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Claude HOARAU, Mme Manuela CHARTIER, Mme Joëlle BRISSON, Mme Martine BORG,

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS,

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT,

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND.

Absents excusés : M. Jean-Michel SINTES (remplacé par Mme Joëlle BRISSON), M. Marc BRYNHOLE (remplacé par M. Jean-Frédéric OUVRY), Mme Monique BOUET (remplacé par M. Claude HOARAU), M. Laurent MULOT, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY.

Secrétaire de Séance : Monsieur Philippe FROMENT.

Objet : Versement d'une subvention exceptionnelle au budget annexe du SPANC.

Conformément à l'article L.2224-1 et suivants du CGCT, les budgets des services publics industriels et commerciaux (SPIC) doivent être équilibrés à l'aide des seules recettes propres au budget, sauf dérogations possibles.

Parmi celles-ci nous avons la possibilité pour les services d'assainissement non collectif pendant les 5 premières années de fonctionnement de verser une subvention par le budget principal.

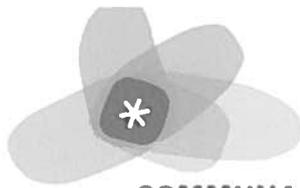
A ce titre, proposition est faite, à la demande de notre Trésorier, de délibérer pour verser la subvention budgétée en 2011 à savoir la somme de 5 000 €.

Et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

VERSE la subvention exceptionnelle de 5 000 € au budget annexe SPANC au titre de l'exercice 2011.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le *20/12/11*





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 16 décembre 2011

11/108

Date d'affichage : 19/12/2011

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 20

Votants : 20

L'An Deux Mil onze, le 16 décembre 2011

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 7 décembre 2011

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS, Président de
la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE,

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Claude HOARAU, Mme Manuela CHARTIER, Mme Joëlle BRISSON, Mme Martine BORG,

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS,

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT,

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND.

Absents excusés : M. Jean-Michel SINTES (remplacé par Mme Joëlle BRISSON), M. Marc BRYNHOLE (remplacé par M. Jean-Frédéric OUVRY), Mme Monique BOUET (remplacé par M. Claude HOARAU), M. Laurent MULOT, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY.

Secrétaire de Séance : Monsieur Philippe FROMENT.

Objet : Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre sur la réhabilitation et l'extension du complexe aquatique.

Vu la délibération n°11/85 du 7 novembre 2011 validant le dossier APD de ce projet,

Vu les conditions émises au sein du CCAP du marché de maîtrise d'œuvre signé le 1^{er} juillet 2011.

Considérant le nouveau coût prévisionnel des travaux à savoir :

4 502 912,07 € HT en tranche ferme (TF)

1 104 387,19 € HT en tranche conditionnelle (TC)

Par répercussions, le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre est fixé à :

Montant initial HT TF 486 370,08 €

Montant initial HT TC 70 185,48 €

Nouveau montant HT TF 584 387,93 €

Nouveau montant HT TC 71 663,68 €

Nouveau montant du marché TF + TC 656 051,61 €

TVA (19,6%) 128 586,12 €

Nouveau montant TTC du marché 784 637,73 €

Il s'avère nécessaire d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 qui arrête le coût prévisionnel des travaux et fixe le forfait définitif de rémunération de l'architecte.

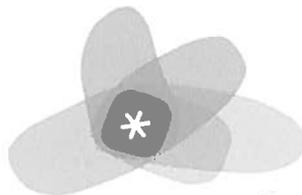
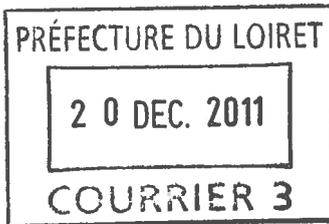
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre selon les conditions susvisées.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 20/12/11



Le Président,
Xavier DESCHAMPS



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 décembre 2011

11/109

Date d'affichage : 19/12/2011

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 20

Votants : 20

L'An Deux Mil onze, le 16 décembre 2011

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 7 décembre 2011

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS, Président de
la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE,

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Claude HOARAU, Mme Manuela CHARTIER, Mme Joëlle BRISSON, Mme Martine BORG,

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS,

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT,

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND.

Absents excusés : M. Jean-Michel SINTES (remplacé par Mme Joëlle BRISSON), M. Marc BRYNHOLE (remplacé par M. Jean-Frédéric OUVRY), Mme Monique BOUET (remplacé par M. Claude HOARAU), M. Laurent MULOT, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY.

Secrétaire de Séance : Monsieur Philippe FROMENT.

Objet : Demande de subvention au Conseil Général du Loiret en ce qui concerne le diagnostic des installations d'assainissement non collectif au titre de l'exercice 2012.

Monsieur Hervé NIEUVIARTS, Président de la Commission Environnement et Cadre de Vie, rappelle à l'Assemblée qu'il convient, comme chaque année, de solliciter le Conseil Général du Loiret pour qu'il apporte son concours à l'opération de diagnostic des installations d'assainissement non collectif existantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

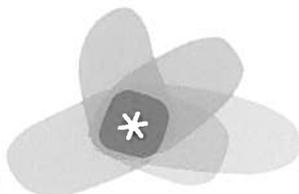
AUTORISE Monsieur le Président à déposer le dossier de demande d'aide auprès du Conseil Général du Loiret pour l'exercice 2012.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le *20/12/11*

Le Président,
Xavier DESCHAMPS



Xavier DESCHAMPS



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 16 décembre 2011

11/110

Date d'affichage : 19/12/2011

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 20

Votants : 20

L'An Deux Mil onze, le 16 décembre 2011

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 7 décembre 2011

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**, **Président de**

la Communauté de Communes du Canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE,

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Jean-Frédéric

OUVRY, M. Claude HOARAU, Mme Manuela CHARTIER, Mme Joëlle BRISSON, Mme Martine BORG,

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS,

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT,

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND.

Absents excusés : M. Jean-Michel SINTES (remplacé par Mme Joëlle BRISSON), M. Marc BRYNHOLE

(remplacé par M. Jean-Frédéric OUVRY), Mme Monique BOUET (remplacé par M. Claude HOARAU), M.

Laurent MULOT, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY.

Secrétaire de Séance : Monsieur Philippe FROMENT.

Objet : Délibération autorisant Monsieur le Président à signer le marché en groupement de commande de prestations de service avec la société VAGO pour la gestion et l'entretien des terrains d'accueil des gens du voyage des Communautés de Communes du Canton de La Ferté St-Aubin, Sologne des Rivières et Cœur de Sologne.

VU la commission d'appel d'offres du 21 novembre 2011,

Vu l'examen de l'ensemble des offres réceptionnées, il est proposé à l'Assemblée de retenir l'offre de la société
VAGO

6, Rue de Belgique

CP 28

17138 PUILBOREAU

Pour un montant de 161 099.94 € HT par an correspondant à la Tranche ferme

La tranche conditionnelle 1 relative à « une journée supplémentaire le dimanche » n'est pas retenue par le groupement de commande.

Le marché est d'une durée ferme de 3 ans et débutera à compter du 1^{er} janvier 2012 pour se finir le 31 décembre 2014.

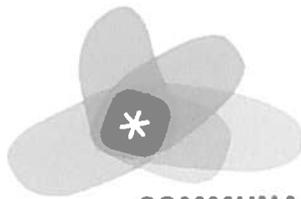
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président, coordonnateur du groupement de commande à signer le marché avec la société VAGO pour la gestion et l'entretien des terrains d'accueil des gens du voyage des Communautés de Communes du Canton de La Ferté St-Aubin, Sologne des Rivières et Cœur de Sologne.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le *20/12/11*



Le Président,
Xavier DESCHAMPS



PRÉFECTURE DU LOIRET

2 0 DEC. 2011

COURRIER 3

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 décembre 2011

11/111

Date d'affichage : 19/12/201

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 20

Votants : 20

L'An Deux Mil onze, le 16 décembre 2011

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 7 décembre 2011

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS, Président de**

la Communauté de Communes du Canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE,

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Claude HOARAU, Mme Manuela CHARTIER, Mme Joëlle BRISSON, Mme Martine BORG,

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS,

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT,

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND.

Absents excusés : M. Jean-Michel SINTES (remplacé par Mme Joëlle BRISSON), M. Marc BRYNHOLE (remplacé par M. Jean-Frédéric OUVRY), Mme Monique BOUET (remplacé par M. Claude HOARAU), M. Laurent MULOT, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY.

Secrétaire de Séance : Monsieur Philippe FROMENT.

Objet : Délibération pour autoriser Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général du Loiret pour la réhabilitation/extension du complexe aquatique sis à La Ferté Saint-Aubin.

Vu la politique du Conseil général en matière d'équipement aquatique à destination du jeune public,

Il s'agit par cette délibération d'autoriser Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général du LOIRET sur l'ensemble du projet tel qu'il a été arrêté lors du Conseil Communautaire du 7 novembre dernier et à solliciter de celui-ci une subvention au montant maximum de 660 000 €.

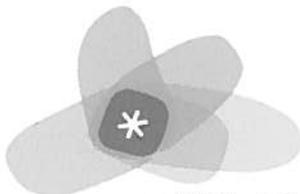
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général du Loiret pour la réhabilitation/extension du complexe aquatique et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette demande.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 

Le Président,
Xavier DESCHAMPS





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 16 décembre 2011

11/112

Date d'affichage : 19/12/2011

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 20

Votants : 20

L'An Deux Mil onze, le 16 décembre 2011

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 7 décembre 2011

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS, Président de
la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE,

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Claude HOARAU, Mme Manuela CHARTIER, Mme Joëlle BRISSON, Mme Martine BORG,

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS,

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT,

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND.

Absents excusés : M. Jean-Michel SINTES (remplacé par Mme Joëlle BRISSON), M. Marc BRYNHOLE (remplacé par M. Jean-Frédéric OUVRY), Mme Monique BOUET (remplacé par M. Claude HOARAU), M. Laurent MULOT, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY.

Secrétaire de Séance : Monsieur Philippe FROMENT.

Objet : Délibération pour autoriser Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès du PAYS SOLOGNE VAL SUD pour la réhabilitation/extension du complexe aquatique sis à La Ferté Saint-Aubin.

Vu le Contrat Régional 2011/2015.

Vu l'inscription régionale réservée sur l'Action 11-1 du module Activités Sportives et de Loisirs du Contrat Régional susvisé,

Il est proposé à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès du PAYS SOLOGNE VAL SUD sur l'ensemble du projet tel qu'il a été arrêté lors du Conseil Communautaire du 7 novembre dernier et à solliciter de celui-ci une subvention au montant maximum soit 820 000 €.

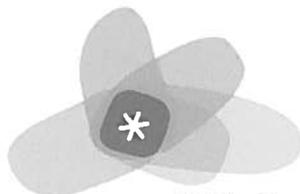
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès du PAYS SOLOGNE VAL SUD pour la réhabilitation/extension du complexe aquatique et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette demande.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 

Le Président,
Xavier DESCHAMPS





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 décembre 2011

11/113

Date d'affichage : 19/12/201

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 20

Votants : 20

L'An Deux Mil onze, le 16 décembre 2011

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 7 décembre 2011

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**, **Président de**

la Communauté de Communes du Canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE,

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Jean-Frédéric

OUVRY, M. Claude HOARAU, Mme Manuela CHARTIER, Mme Joëlle BRISSON, Mme Martine BORG,

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS,

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT,

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND.

Absents excusés : M. Jean-Michel SINTES (remplacé par Mme Joëlle BRISSON), M. Marc BRYNHOLE

(remplacé par M. Jean-Frédéric OUVRY), Mme Monique BOUET (remplacé par M. Claude HOARAU), M.

Laurent MULOT, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY.

Secrétaire de Séance : Monsieur Philippe FROMENT.

Objet : Délibération pour autoriser Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès des Services de l'Etat (Jeunesse et Sports) pour la réhabilitation/extension du complexe aquatique sis à La Ferté Saint-Aubin.

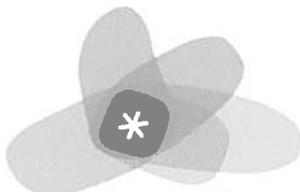
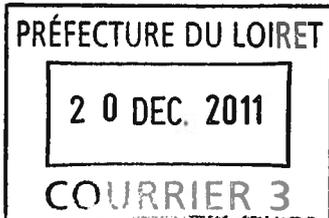
Il s'agit par cette délibération d'autoriser Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès des Services de l'Etat (Jeunesse et Sports) sur l'ensemble du projet tel qu'il a été arrêté lors du Conseil Communautaire du 7 novembre dernier et à solliciter de celui-ci une subvention au taux maximum.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès des Services de l'Etat (Jeunesse et Sports) pour la réhabilitation/extension du complexe aquatique et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette demande.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le *20/12/11*

Le Président,
Xavier DESCHAMPS
Xavier Deschamps



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 décembre 2011

11/114

Date d'affichage : 19/12/2011

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 20

Votants : 20

L'An Deux Mil onze, le 16 décembre 2011

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 7 décembre 2011

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS, Président de
la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE,

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Claude HOARAU, Mme Manuela CHARTIER, Mme Joëlle BRISSON, Mme Martine BORG,

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS,

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT,

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND.

Absents excusés : M. Jean-Michel SINTES (remplacé par Mme Joëlle BRISSON), M. Marc BRYNHOLE (remplacé par M. Jean-Frédéric OUVRY), Mme Monique BOUET (remplacé par M. Claude HOARAU), M. Laurent MULOT, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY.

Secrétaire de Séance : Monsieur Philippe FROMENT.

Objet: Délibération pour autoriser Monsieur le Président à signer le marché « d'entretien des installations d'assainissement non collectif des Communautés de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin, Val Sol et Val d'Ardoux ».

A la demande de Monsieur le Trésorier, il s'avère nécessaire de redélibérer sur ce point car lors du Conseil Communautaire du 7 novembre dernier, nous avons adopté la validation du bordereau des nouveaux tarifs suite au lancement de cette consultation en y ajoutant les frais de gestion pris par la Collectivité soit un tarif unitaire de 185 €.

Or, Monsieur le Trésorier veut voir clairement apparaître le montant initial du marché avec la SOA VEOLIA à savoir, 162 € HT, dans une délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché à intervenir sur la prestation susvisée, et ceci suite aux résultats de la Commission d'Appels d'Offres du 6/09/2011 comme suit :

« Marché confié à la SOA VEOLIA – ZI les Pierrelets 45380 CHAINGY, sur la base du forfait de l'option 1 à 162 € HT ».

Le Président,
Xavier DESCHAMPS



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le *20/12/11*